

Avis public aux contribuables de la Ville de Saint-Tite

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le conseil municipal a, en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, établi le calendrier de ses séances ordinaires pour 2026. Ces séances se tiendront à la Salle du conseil de l'hôtel de ville 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0. Les jours et le début de chacune d'entre elles sont fixés comme suit :

Jour	Date	Heure de début
Mardi	13 janvier 2026	19h00
Mardi	3 février 2026	19h00
Mardi	10 mars 2026	19h00
Mardi	7 avril 2026	19h00
Mardi	5 mai 2025	19h00
Mardi	2 juin 2026	19h00
Lundi	6 juillet 2026	19h00
Mardi	11 août 2026	19h00
Mardi	8 septembre 2026	19h00
Mardi	6 octobre 2026	19h00
Mardi	3 novembre 2026	19h00
Mardi	1 ^{er} décembre 2026	19h00

Ce calendrier remplace celui adopté lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2025.

Saint-Tite, ce 8 avril 2026



Me Simon Parisé,

Greffier

Certificat de publication de l'avis public

Je, Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 sur le babillard présent à l'hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 ainsi que, conformément au Règlement numéro 472-2019 déterminant les modalités de publication des avis municipaux de la Ville de Saint-Tite, sur le site Internet de la Ville, en date du 8 avril 2026.

Ce 8 avril 2026



Me Simon Parisé,

Greffier